

# Le compte rendu du second « Petit déjeuner de l'emploi territorial » organisé par le CIG et l'AMIF le 29 avril 2004

« Quelle réforme pour la fonction publique territoriale ? »



Tel était le thème choisi par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en partenariat avec l'Association des Maires d'Ile-de-France, pour le petit-déjeuner de l'emploi territorial, organisé le 29 avril 2004 à l'intention des maires et maires adjoints chargés des ressources humaines dans les trois départements. Les participants - une cinquantaine - ont pu dialoguer avec Dominique BUR, directeur général de la DGCL au Ministère de l'Intérieur, et Jacques Alain BENISTI, président du CIG petite couronne et de la Fédération Nationale des Centres de Gestion.



La nécessité d'évolutions

Les intervenants sont unanimes pour souligner certains dysfonctionnements dans le domaine des carrières, des concours, des promotions. Il s'agit de les corriger tout en conservant ce qui fonctionne bien. C'est pourquoi un projet de loi est en préparation, au moment où de nouveaux défis sont posés aux départements et aux régions.

Des réponses aux nouveaux défis de la FPT

Les modalités de recrutement doivent impérativement évoluer pour répondre au défi démographique posé par la pyramide des âges des fonctionnaires, aux besoins de spécialisation et de professionnalisation des agents des collectivités.

L'expérience professionnelle doit être mieux prise en compte dans l'organisation des concours.

La formation initiale d'application sera moins longue et étendue aux agents de catégorie C pour correspondre à la diversité des niveaux de formation, de connaissances et d'expérience des recrutés.

Le déroulement de carrière va offrir de réelles perspectives d'évolution grâce à une modernisation des instruments de régulation actuels : assouplissement des quotas et des règles d'avancement et mutualisation renforcée au niveau des centres de gestion.

La DGCL a proposé d'expérimenter sur 5 ans, pour le cadre d'emplois des rédacteurs, le mode de calcul des « promus promouvables » après la mise en place d'un nouvel examen professionnel.

Par ailleurs les seuils de création des emplois fonctionnels devraient évoluer.



Le recentrage des tâches au cœur des métiers des institutions

Le CNFPT devrait se recentrer sur la formation, conservant uniquement l'organisation des concours de catégorie A+.

Il est proposé que les centres de gestion qui exercent des missions plus proches du terrain disposent, d'une part, d'un socle minimum de missions mutualisées de manière obligatoire : recrutement, concours et GPEEC (Gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences) et, d'autre part, de missions facultatives.

De plus, le seuil d'affiliation obligatoire des communes passerait de 350 à 500 agents et les centres de gestion travailleraient de façon plus mutualisée, notamment pour l'organisation des concours.

Un débat en cours sur les aspects financiers

A ce jour, la question du financement des institutions n'est pas totalement réglée, les élus souhaitant bien évidemment que cette réforme ne génère pas de coût supplémentaire pour leurs collectivités.

Une modernisation plutôt qu'une réforme

Le projet de loi portant sur la Fonction Publique Territoriale devrait permettre une modernisation, une adaptation aux évolutions de ces prochaines années.

Il devrait assurer une meilleure visibilité et une attractivité renforcée pour la Fonction Publique Territoriale. Une façon efficace de fêter les 20 ans d'une Fonction Publique de qualité qui a acquis ses lettres de noblesse, et qui abordera sereinement l'âge adulte.

